

**Portant Élévation, Promotion et
Nominations à titre Normal et Civil
dans l'Ordre National du Bénin**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu La Loi n°2002-17 du 07 février 2007 modifiant et complétant l'article 2 de la loi n°94-029 du 03 juin 1996 ;
- Vu le Décret N° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2005- 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets n°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant Nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu Le Compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 09 Mai au 22 Juin 2012 ;

(Signature)

(Signature)

DECRETE

Article 1^{er} : Est élevée à titre Normal et Civil dans l'Ordre National du Bénin à la Dignité de Grand Officier pour prendre rang de la date de sa réception dans la nouvelle dignité, Madame PADONOU Félicienne Sophie Houévo Epouse GUINIKOUKOU, Inspecteur Général des Finances (Com/ONB, Décret n°96-66 du 02 avril 1996).

Article 2 : Est promu à titre Normal et Civil dans l'Ordre du National du Bénin au grade de d'Officier pour prendre rang de la date de sa réception Monsieur CAPO-CHICHI Kokou Tamègnon Eugène, Chercheur (Ch/ONB Décret n°2004-514 du 14/09/04).

Article 3 : Sont nommées à titres normal et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

1- MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA LEGISLATION ET DES DROITS DE L'HOMME

Messieurs :

- MADODE Onésime Gérard, Magistrat ;
- OGOUBIYI Guy, Magistrat.

2- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Mesdames :

- AGBADJE Augustine Georgette Fidèle Adenikè Moyossola Ramata, Administrateur des Entreprises ;
- CHINA Pauline Modoukpè, Administrateur du Trésor ;
- EGBEWOLE Béatrice, Ingénieur Informaticien Analyste et Conception ;
- SAOUTE Zinatou, Inspecteur des Douanes à la retraite.

Messieurs :

- GANDJI ALLAGBE AHODEHOU Yamontché Cyriaque, Inspecteur des Douanes ;
- SOGNON Dossou, Inspecteur des Douanes
- TETEGAN Prosper Tété, Inspecteur des Douanes ;
- GALO Coffi Pierre, Ingénieur du Développement Rural ;
- KOUDANDE Olorunto Delphin, Chercheur ;

ctd

- SAKA Bachirou, Ingénieur du Développement Rural.

3- MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES :

Monsieur :

- TOTAH Eric Euloge Julien Folly, Administrateur Civil.

4- MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES TRANSPORTS TERRESTRES, DES TRANSPORTS AERIENS ET DES TRAVAUX PUBLICS :

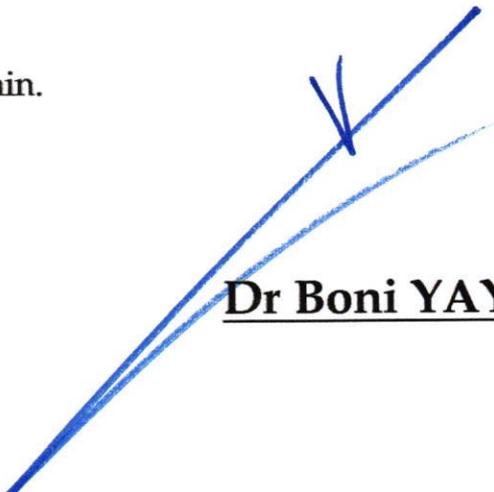
Monsieur :

- OGOUNDE Mouritala Adigun, Ingénieur en Génie Civil..

Article 4 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 28 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.


Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de l'Ordre
National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20
- SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP
3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 16.